

Département de Seine-et-Marne

Commune de Villiers-sous-Grez

Compte rendu du Conseil du 7 Avril 2017

Présents : Yves LECHEVALLIER, Maire, Véronique GIRARD, Anne-Marie THIBAUT, Gérard MORET, adjoints et Régine REY, David VIRATEL, Jérôme CHAMPION, Michet COTEROT et Emmanuel HOUDANT conseillers municipaux.

Absents excusés : Philippe BEAUDOIN (pouvoir à Véronique GIRARD), Ludovic JEANNOTIN (pouvoir à Jérôme CHAMPION), Cédric THIBAUT (pouvoir à Anne-Marie THIBAUT) et Gilles CABARDOS (pouvoir à Yves LECHEVALLIER).

Secrétaire : Emmanuel HOUDANT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20H50.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 24 MARS 2017

Le compte rendu du Conseil du 24 Mars dernier est mis au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - DELIBERATIONS :

Vote des subventions :

Véronique GIRARD, Vice-présidente de la Commission Culture-Animations, expose les différentes demandes de subventions au titre de l'année 2017 :

NOM DE LA SUTRUCTURE	Etat dossier	subvention 2016	demande 2017	Observations	Proposition commission	observations commissions
AJP (association jeune sapeur pompiers)		50	50	manque RIB et assurance responsabilité civile	50	
Amicale des Anciens de l'école de Villiers	aucun	25				
ADAR	aucun	80				
Les amis du patrimoine		0	100	avant, subvention de la CC des Terres du Gâtinais manque assurance responsabilité civile	100	plus de communication sur les activités de l'association
FFDSB (association don du sang)	OK	100	100		100	
FNACA	OK	100	100		100	
Coopérative école maternelle Villiers	OK	250	250		250	
OCCE (coopérative école Recloses)	OK	350	350		350	
Collège Blanche de Castille	OK	75	300	manque assurance responsabilité civile	150	
Club Amitiés et Loisirs des Aînés	OK	100	200		150	
Amicale Villaronne	OK	500	800		600	efforts réalisés avec l'achat d'un nouveau barnum. Cependant, sur le document donné pour le dossier concernant les compte, n'app+G14arait pas le report des excédants
Paris Sous Grez	OK	0	100		50	
Le Coq Chantant	OK	250	250		250	
Tennis Club de Villiers	OK	300	400		300	Notifier qu'il est possible qu'une demande de subvention exceptionnelle soit faite dans l'année
Le Club des Sages	OK	150	250		200	
Sauvebois	OK	200	160		160	
Association A Vivre	OK	250	250		250	
USNSP (Sport adapté)	OK	50	100		50	
AGVBM (association sportive de Bourron)	OK	150	150		150	
Foyer Rural de Tousson	aucun	0	400		0	
AMAP	aucun	0	50	manque dossier	50	subvention sous condition d'avoir un dossier
Association Le chant du Corps	aucun	0	0	ne demande pas une subvention mais l'occupation des locaux (subvention en nature)	0	
		2980	4360		3310	

Ces propositions sont toutes votées individuellement à l'unanimité par le Conseil, sauf la subvention proposée pour l'Amicale Villaronne qui a été votée par 12 voix pour et une abstention.

Enfin, la subvention accordée à l'AMAP l'a été sous réserve d'avoir un dossier de demande complet et en demandant à l'association de rendre le local prêté par la Commune propre.

Puis, Véronique Girard présente les propositions de dotations 2017 :

NOM DE LA SUTRUCTURE	Etat dossier	subvention 2016	demande 2017	Obserbations	Proposition commission
ESF	OK	0	770	avant, subvention par CCTG. Aujourd'hui, revient aux communes à hauteur de 1 euro/ha	800
Médiathèque de Villiers	OK	900	920		920

1720

Après débats, il a été décidé à l'unanimité d'accorder la dotation à l'ESF sous réserve suspensive qu'au moins 50% des communes adhérentes à l'association, soit celles appartenant à l'ancienne CCTG plus Larchant et Recloses, octroient également des subventions à hauteur de 1 €/habitant.

De plus, le Maire a été chargé de demander une participation financière à l'ensemble des communes pour l'entretien des installations sportives Villaronnes (stade et vestiaires), rare stade "homologué" pour recevoir la majorité des équipes du canton "élargi".

La dotation à la médiathèque de Villiers Sous Grez est accordée à l'unanimité.

Nomination d'un Administrateur au CCAS :

Suite au décès de Monsieur Richard ANTOINE, un nouvel administrateur doit être nommé auprès du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Se présentent : Gérard MORET ainsi que Philippe BEAUDOIN qui a fait part de sa candidature à Véronique Girard.

Les candidatures sont mises aux voix par vote à bulletin secret:

- 9 votes pour Philippe BEAUDOIN
- 3 votes pour Gérard MORET
- 1 vote blanc

Philippe BEAUDOIN est élu.

Nomination d'un nouveau suppléant au SMETOM :

Le SMETOM a demandé à la CCPN confirmation des représentants des communes adhérentes au SMETOM. Actuellement Gérard Moret et Yves Lechevallier sont les titulaires. En suppléant : Ludovic Jeannotin et Gilles Cabardos. Ludovic Jeannotin travaillant loin de Villiers a donné sa démission de suppléant au SMETOM.

Michel COTEROT présente sa candidature.
Il est élu à l'unanimité.

Nomination d'un nouveau titulaire à la commission tourisme de la CCPN

Richard ANTOINE était le titulaire de Villiers-sous-Grez pour cette commission, Yves Lechevallier, son suppléant. Yves Lechevallier propose de prendre le poste de titulaire et appelle à candidature pour un suppléant.

Véronique Girard pose sa candidature.

Elle est élue à l'unanimité.

Il est rappelé que Bernard LESCHIER a aussi été accepté dans cette commission au titre d'auditeur libre.

Sylvie ANTOINE, par un mot de billet, a fait part aux membres du Conseil ainsi qu'aux employés communaux de ses affectueux remerciements pour la chaleur témoignée aux obsèques de Richard ANTOINE.

Mandatement pour le projet 27 rue Gabriel Bachet :

Le projet de restauration d'une demi-ferme en centre bourg au 27, rue Gabriel Bachet qui a déjà fait l'objet d'une subvention TEPCV de 75.078 euros au titre de la convention particulière passée avec le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a aussi été accepté, après intervention de Monsieur le Maire auprès du Sous-Préfet, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 (DETR). Si l'attestation du caractère complet d'un dossier de demande de subvention ne vaut pas décision attributive de subvention, il est très rare qu'elle ne soit pas suivi de la dite subvention. Pour ce projet la subvention demandée est de 203.820 euros, soit 40% de l'estimatif du projet. Ce même projet pourra faire l'objet d'une subvention complémentaire dans le cadre d'un Contrat Rural qui va être mis en place. Toutes ces sources de financement rendent le projet exécutable.

Depuis l'appel à projet du PNRGF et que celui-ci a fourni le cadre dans lequel la réhabilitation du 27 rue Gabriel Bachet pouvait être espérée (Adhésion de Villiers-sous-Grez aux TEPCV), Gérard MORET s'occupe de ce dossier.

Maintenant que ce programme de réhabilitation va passer dans sa phase de réalisation, Gérard MORET demande à être mandaté par le Conseil pour suivre la gestion et le suivi d'exécution des marchés et représenter la commune auprès des différentes personnes physiques ou morales qui auront à intervenir dans cette réalisation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Choix du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre concernant le monte personne du foyer annexe :

Après l'étude des propositions d'honoraires pour le choix de la Maîtrise d'oeuvre, l'agence Thierry LEYNET avec un devis de 6 400,00 euros HT basé sur une estimation de travaux d'environ 50.000 euros HT est retenue à l'unanimité.

Mandatement pour le dépôt de demande de fond d'équipement rural :

Suite à un rendez-vous entre OPH77, son architecte et Monsieur le Maire, le conseil est informé que les travaux prévus au 1 rue Gabriel Bachet pour 7 logements conventionnés devraient être livrés pour la rentrée scolaire (Septembre 2017). Selon l'architecte, le 2 rue Gabriel Bachet (5 logements) serait livré 6 mois plus tard. Cela n'augure pas de

l'occupation rapide des locaux qui sont gérés par OPH77 qui n'avait pas l'air d'avoir prévu une livraison dans les délais.

Quoi qu'il en soit il est rappelé que le cahier des charges de la réhabilitation menée par l'OPH ne prévoit qu'une place de stationnement par logement, conformément à la réglementation en vigueur. La majorité des logements sont des T3 – T4 et T5 destinés à accueillir des familles qui risquent de posséder plusieurs véhicules, situation fréquente en milieu rural.

Depuis le départ de ce projet il a donc été prévu de faire un parking complémentaire au début de la rue Creuse pour doubler le nombre de stationnements (12).

Le géomètre ayant fait les relevés qui ont été communiqués au cabinet GREUZAT chargé de l'étude des différents parkings, ce dernier est en mesure de livrer rapidement un avant-projet chiffré pour la rue Creuse. En conséquence Monsieur le Maire demande à être mandaté pour déposer une demande de subvention au titre du Fond d'Equipement Rural (FER) auprès du département. Cette subvention ouvre droit à 50% de subvention pour un projet qui, même s'il les dépasse, est plafonnée à 100.000 euros. Un estimatif calculé par le cabinet Greuzat pour 30 places de parking est de l'ordre estimatif de 88.300 € HT. Ce nombre de place va être ramené à 12, le nouvel estimatif sera donc moindre.

Le Conseil mandate Monsieur le Maire à l'unanimité.

Adhésion au groupement de commandes d'électricité par le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) :

Après présentation par Monsieur le Maire du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le SDESM et après en avoir délibéré, le Conseil Communal approuve l'adhésion au groupement d'achat du SDESM à l'unanimité.

3 – INFORMATIONS ET VIE DU VILLAGE

Organisations des prochaines élections

De nombreux Villarons se sont portés volontaires pour cette organisation. Le Conseil apprécie ce beau geste démocratique.

Logiciel de géolocalisation des réseaux développé par le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne)

Les communes ont obligation de produire des fonds de plan et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés en unités urbaines, délai aujourd'hui fixé à janvier 2019. Pour les réseaux situés hors des zones urbaines, la date limite est fixée au 1er janvier 2026.

Yves LECHEVALLIER et Gérard MORET ont participé fin février 2017, à une réunion de présentation d'un logiciel de géolocalisation des réseaux développé par le SDESM.

Gérard MORET a, fin mars 2017, participé à une formation/démonstration complémentaire. Si ce logiciel laisse augurer de multiples possibilités de renseignements techniques sur nos réseaux de distribution électriques et d'éclairage public, il est constaté qu'à ce stade de développement, hormis sur le plan cadastral servant de matrice, ce programme n'est pas encore au point dans sa version actuelle. La précision sur les réseaux n'est pas probante et manque encore la possibilité d'implantation des autres réseaux (gaz, eau, assainissement et bientôt la "fibre"). La Municipalité continuera à suivre ce logiciel tout en sachant que d'autres sont en cours d'émergence sur le marché.

Développement du numérique sur la Commune

Une réunion d'informations s'est tenue sur le sujet. Il est impératif que chaque lieu desservi soit rattaché à une adresse postale. Gérard MORET se porte volontaire afin de recenser et créer les adresses postales manquantes sur le hameau de Busseau. Elles seront proposées au Conseil pour être adoptée avant signature des conventions pour le déploiement de la fibre.

Comme évoqué en début de mandat, plusieurs propositions de dénomination des voies seront proposées au choix des habitants, puis la numérotation sera établie selon les règles en vigueur.

Menus travaux dans l'école

Anne-Marie THIBAUT fait le point sur les travaux de rénovations opérés dans l'école et notamment la réparation des toilettes avec le remplacement de joints fuyants ainsi que la mise en place de robinets poussoirs dans le but de réaliser de moindres consommations d'eau.

Don d'un photocopieur

Le Conseil remercie l'entreprise SOTRASIGN pour le don à la Municipalité d'un photocopieur quasiment neuf.

Communauté de communes des Pays de Nemours - Projets d'équipements sportifs

Michel COTEROT s'est rendu à une réunion de présentation des projets d'équipements sportifs au sein de la communauté de communes du Pays de Nemours. Ces projets sont nombreux. Les principaux sont :

- L'extension du complexe sportifs pour les activités football et rugby.
- Aménagements proposés à la piscine intercommunale.
- Réalisation d'un boudrome.

PLU

Un nombre suffisant de communes ayant voté contre la remontée des PLU communaux en PLUi au niveau de la communauté de communes, le PLU restera de la compétence propre des communes, au moins jusqu'en 2019 selon la loi actuelle.

Compteurs LINKY

Michel COTEROT interroge Yves Lechevallier à propos de la pose des compteurs LINKY sur la commune.

A ce jour on est dans la phase terminale de cette installation. Le travail de fond fait par le Conseil depuis fin 2015 auprès d'ERDF devenu ENEDIS, et auprès du SDESM a porté ses fruits. Les administrés qui s'opposaient à la pose de ce compteur et qui ont suivi les recommandations de la municipalité (lettres en AR) ont pu avoir satisfaction, sans heurt, dans la grande majorité des cas.

Nettoyage de printemps dans la commune et ses environs

Emmanuel HOUDANT remarque qu'un nombre record de Villarons se sont portés volontaires pour cette grande opération de nettoyage le samedi 1^{er} avril. La Municipalité les remercie pour cette action citoyenne.

Nous sommes toujours aussi surpris de la quantité de déchets ramassés suite à l'incivilité de certains.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question divers n'étant soulevée, le Conseil est levé à 22 heures 50.